

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 18 Décembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 Décembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme LUCIANI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme CURCIO	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 décembre 2013

Délibération N°2013 / 341

PORT DE PLAISANCE CHARLES-ORNANO : Proposition de tarification des diverses installations à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la révision annuelle des tarifs du port de plaisance il vous est proposé d'augmenter à compter du 01 janvier 2014, les tarifs des différentes installations (cf. document ci-joint), à savoir :

- contrats annuels	* de 4 à 7 m	3 %
	* de 8 à 11 m	4 %
	* à partir de 12 m	5 %
- hivernages		idem contrats annuels
- manutention/stat. zone sous-concédée		2 %
- manutention zone publique		2 %
- passages		2 %

La tarification pour les services divers reste inchangée ; les tarifs du stationnement payant sur la concession portuaire (cf. tarifs Ville) figurent dans cette rubrique.

En ce qui concerne les locaux, les tarifs sont indexés en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

La majoration de 40 % instituée sur les contrats annuels et d'hivernage pour les anneaux à caractère d'habitation est maintenue.

Je vous informe que le Conseil d'Exploitation du port réuni le 21 novembre 2013 a émis un avis favorable, à l'unanimité des voix, sur ces tarifications.

Ces tarifs seront également soumis pour avis au Conseil Portuaire du 11 décembre 2013.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'adopter les tarifs tels que précisés dans le document en annexe,
- de dire que les dits tarifs entreront en application à compter du 01 janvier 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette application.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 21 novembre 2013,
Considérant l'avis favorable du Conseil Portuaire du 11 décembre 2013,
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 Décembre 2013,

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

les tarifs des diverses installations du Port de Plaisance, tels que précisés dans le document en annexe.

PRECISE

que les dits tarifs entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2014.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous documents nécessaires à cette application.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131218-2013_341-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013